

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

En application de l'article L.153-36 et de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, Madame la Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Warluis. Les objectifs poursuivis portent sur :

- Un ajustement du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation n°1 dite « centre-bourg » afin de tenir compte des aménagements déjà réalisés ;
- La suppression de l'emplacement réservé n°4 ayant pour objet l'aménagement d'une voie d'accès à la zone 1AUh depuis la RD1001, devenue inutile au regard des aménagements déjà réalisés sur la zone.

A cet effet, le public pourra prendre connaissance du dossier du lundi 19 février 2024 au vendredi 22 mars 2024, en mairie de Warluis aux jours et heures d'ouverture habituelles. Le dossier sera également mis à disposition sur le site internet de la commune de Warluis (www.warluis.fr).

Les observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU pourront être consignés sur un registre ouvert en mairie. Le public pourra également les adresser par voie postale (Mairie de Warluis, 1 rue des Ecoles, 60430 Warluis) ou par voie électronique (mairie@warluis.fr).

Madame la Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis